

Affiché le 04/08/2020

Retiré le

MAIRIE DE FRONTIGNAN

L'AN DEUX MILLE VINGT  
LE 29 JUILLET A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 23 JUILLET 2020, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE DE L'AIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL ARROUY, MAIRE.

**PRESENTS** : Michel ARROUY, Claudie MINGUEZ, Youcef EL AMRI, Valérie MAILLARD, Oliver LAURENT, Caroline SUNE, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVENAYRE, Loïc LINARES, Nathalie GLAUDE, Max SAVY, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Fabien NEBOT, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Yannick COQUERY, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Gérard PRATO, Claude COMBES, Guilaine TOUZELIER, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER (conseillers municipaux).

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES** : M. Georges FORNER (procuration à Mme Claudie MINGUEZ), Mme Dominique PATTE (procuration à M. Gérard PRATO).

**OBJET** : Finances : Débat d'orientation budgétaire 2020 – Budget principal de la Ville.

**N/REF** : MA/DB/DDA/FAA - N°2020-208.

Mme Caroline Sala rappelle que, prévu par l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 6 février 1992 et modifié par l'article 107 de la loi NOTRE, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative.

Cependant, cette année, suite à la pandémie du COVID-19, ces dispositions ont été modifiées. Ainsi, l'article 4 de l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 a, d'une part modifié la date limite d'adoption du budget primitif en la reportant au 31 juillet 2020 au plus tard et d'autre part, supprimé les délais pour l'organisation du débat d'orientation budgétaire en précisant que celui-ci peut être tenu lors de la séance au cours de laquelle le budget est présenté à l'adoption.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective. De ce fait, il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

### **1) Le contexte économique mondial :**

La pandémie de Covid-19 a provoqué la plus grave récession mondiale depuis des décennies. Bien que le bilan final soit encore incertain, la pandémie entrainera des contractions dans la plupart des marchés émergents et des économies en développement. Elle aura également des effets durables sur la productivité du travail et la production potentielle. Les priorités immédiates des pouvoirs publics sont donc d'atténuer les coûts humains ainsi que les pertes économiques à court terme.

La pandémie a produit une violente onde de choc à travers le monde, plongeant de nombreux pays dans une profonde récession. Les différents scénarios envisagés, notamment par le FMI et la Banque Mondiale, prévoient une diminution du PIB mondial de l'ordre de - 5 % en 2020 — ce qui représente la plus grave récession planétaire depuis des décennies.

Pour rappel, la récession mondiale de 2009, qui était alors la pire depuis soixante-dix ans, avait été de -0,1 %.

Après les périodes de confinement et malgré des signes extérieurs d'un faux retour à la normale, le Fonds monétaire international (FMI), a publié des prévisions alarmistes. « *C'est une crise comme aucune autre* », note l'institution qui évalue à plus de 10 660 milliards d'euros la perte cumulée pour l'économie mondiale en 2020 et 2021.

L'Europe est de loin la région la plus touchée, puisque c'est là que le confinement a été le plus sévère. En zone euro, la chute du PIB devrait être de 10,2 % en 2020. L'Italie et l'Espagne (- 12,8 %), mais aussi la France (- 12,5 %) sont les pays les plus touchés, avec le Royaume-Uni (- 10,2 %). Tous ces chiffres sont, là encore, sans précédent.

Pourquoi de telles prévisions alarmistes ?

D'abord, l'impact de la fermeture presque intégrale de certaines économies a été pire que ce qui était anticipé. Ensuite, le retour à la normale va être plus long que prévu. Par ailleurs, dans les pays où la maladie n'est pas maîtrisée, de nouvelles mesures de confinement seront sans doute inévitables. La demande n'est donc pas près de revenir à son niveau d'avant la pandémie.

Enfin, du côté de l'offre, c'est-à-dire des entreprises, les conséquences du confinement vont se faire sentir longtemps. Impossible de faire tourner une usine à plein régime si les ouvriers doivent respecter des distances importantes entre eux.

Derrière ces chiffres et ces prévisions se trouve une réalité sociale alarmante. Pour la première fois en trente ans, l'extrême pauvreté va progresser.

Ce scénario sans précédent rend la lecture économique de la crise actuelle particulièrement compliquée. Le FMI reconnaît que l'incertitude qui entoure ses prévisions est particulièrement prononcée. Tout dépendra de l'évolution de l'épidémie et de la vitesse à laquelle un vaccin peut être trouvé. Tout dépendra aussi des dégâts irréparables – ou non – qui auront été causés d'ici là, notamment le nombre de faillite d'entreprises et de personnes frappées par le chômage.

Si la pandémie est maîtrisée, grâce à un vaccin ou un traitement, un rebond de la croissance mondiale reste une très sérieuse possibilité en 2021.

La crise actuelle serait donc l'une des plus violentes de l'histoire, mais aussi l'une des plus courtes.

Pour faire face à cette crise sans précédent, les pouvoirs publics doivent donc soutenir l'économie et prendre des mesures pour limiter les licenciements de masse.

Et, compte tenu de la mondialisation de l'économie, la coordination et la coopération internationales seront également essentielles.

Enfin, le vaccin, s'il est trouvé, devra être à un prix abordable et rapidement accessible pour tous les pays, car pour relancer l'économie mondiale, il faudra maîtriser la pandémie dans le monde entier, et donc partager les progrès médicaux.

## **2) Le contexte économique national :**

Le 3<sup>e</sup> projet de loi de finances rectificatives (PLFR 3) pour 2020 est actuellement en cours d'examen par le parlement.

Le 21 juillet, les députés et les sénateurs se sont accordés sur un texte commun en commission mixte paritaire. L'Assemblée nationale doit examiner le texte le 23 juillet et le Sénat le 28 juillet 2020.

Le projet de loi actualise les prévisions économiques pour l'année 2020, la trajectoire macro-économique et budgétaire s'étant encore dégradée. La prévision de croissance est révisée à -11% pour 2020. Le déficit public atteint un niveau sans précédent (250,4 milliards d'euros). Il est revu à 11,4% du PIB, contre 9,1% dans la deuxième loi de finances rectificative du 25 avril 2020, 3,9% dans la première loi de finances rectificative du 23 mars 2020 et 2,2 % dans la loi de finances initiale pour 2020. La dette française est estimée à 121% du PIB en 2020.

Face aux conséquences économiques et sociales de la crise, les dispositifs d'urgence en faveur des salariés et des entreprises sont prolongés et renforcés pour atteindre au total près de 31 milliards d'euros pour le chômage partiel (soit 1,4% du PIB) et 8 milliards d'euros pour le fonds de solidarité pour les très petites entreprises (TPE).

Un plan d'urgence pour les collectivités locales et des aides accompagnant les plus précaires (hébergement d'urgence, étudiants...) sont également prévus.

Près de 4,5 milliards d'euros seront mobilisés pour le plan de soutien aux collectivités territoriales.

750 millions d'euros de dotations sont prévus pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en difficulté et près de 2,7 milliards d'euros d'avances seront déployés pour les départements et autres collectivités qui connaissent des pertes de recettes de droit de mutation à titre onéreux (DMTO).

Par ailleurs, afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est augmentée d'un milliard d'euros. Les projets d'investissement devront contribuer à la résilience sanitaire, à la transition écologique ou à la rénovation du patrimoine.

Cependant, au-delà des mesures de sauvegarde mises en œuvre à court terme et des plans de relance à venir, les finances publiques vont souffrir durablement d'un effet de ciseaux entre des dépenses qui vont augmenter aussi vite (voir plus vite pour certaines) qu'avant la crise sanitaire et un montant de recettes fiscales qui va être plus bas du fait d'un niveau du PIB qui sera durablement plus faible que ce qu'il n'aurait été sans la crise.

À court terme l'inflation devrait rester modérée (pressions baissières sur les salaires suite à la dégradation du marché du travail, prix du pétrole bas). Par la suite elle pourrait peut-être légèrement se raffermir si les entreprises réussissent à transmettre dans leurs prix de vente les hausses de coûts liés aux changements dans les processus de production imposés par la crise sanitaire.

Compte tenu du contexte sanitaire exceptionnel, l'Etat a été contraint de renoncer à son objectif de réduction du déficit public et de maîtrise de la dette publique.

Cela va permettre d'alléger la pression exercée sur les collectivités territoriales. En effet, le gouvernement attendait des collectivités territoriales un effort important en faisant notamment peser sur celles-ci l'essentiel de l'effort de diminution du déficit public.

C'est ainsi que depuis 2014, les collectivités territoriales contribuent à ce redressement des comptes publics dans le cadre des concours financiers dont elles bénéficient. Aussi, la baisse des dotations de fonctionnement enregistrée entre 2014 et 2017 a représenté plus de 10 milliards d'euros et a affecté ainsi en profondeur l'équilibre des finances locales.

Ces réductions massives de dotations ont généré des déséquilibres importants des comptes des communes dégradant leur autofinancement et pénalisant leurs investissements, créateur d'emplois locaux, comme l'a souligné la Cour des comptes qui a pointé également l'effet cumulatif de la diminution des cofinancements des autres collectivités territoriales également touchées par la baisse des concours de l'Etat.

A ces mesures de réduction massive des dotations, est venu se rajouter, à la fin de l'été 2017, la réduction massive et soudaine du dispositif des emplois aidés par le gouvernement qui est venu encore pénaliser le fonctionnement de nombreuses collectivités locales ainsi que celui du tissu associatif.

Pour la commune de Frontignan, entre 2014 et 2017, la perte sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) s'est élevée à plus de 1,6 Million d'euros et la réduction drastique du dispositif des emplois aidés imposée par l'Etat a concerné en 2018 plus de 80 agents avec un impact humain important et aussi budgétaire, de l'ordre de 700 000 €, malgré les réorganisations de services qui ont été opérées. Ainsi, cumulé cela représente pour la ville une baisse de recettes provenant de l'Etat de près de 2.3 millions d'€.

Après ces « coupes » sans précédent, le gouvernement avait également décidé fin 2017 de faire peser désormais sur les collectivités locales un effort supplémentaire d'économie en fonctionnement très important de l'ordre de 13 Mds d'euros à l'horizon 2022 (après 10 Mds de réduction de dotation entre 2014 et 2017).

Or, ce sont elles qui réalisent 70 % de l'investissement public et leur dette vient financer exclusivement des investissements utiles à l'intérêt général et à l'économie, à la différence de la dette de l'Etat qui vient notamment financer son déficit.

C'est ainsi qu'en 2018 et en application de cette politique, l'Etat a signé avec 228 collectivités des contrats financiers visant à limiter la progression de leurs dépenses réelles à 1.2 % en moyenne. Suite à la pandémie du COVID-19 et compte tenu de la nécessité de soutenir l'emploi et l'économie, la loi d'urgence de mars 2020 a suspendu l'application de ce dispositif de pilotage des dépenses de fonctionnement des collectivités locales.

Jusqu'à la 3<sup>e</sup> loi de finances rectificatives 2020, en cours d'adoption, le projet de loi des finances 2020 ne présentait pas de gros bouleversements pour les collectivités territoriales.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont identiques à ceux de 2019. La DGF des communes et des départements a été maintenue au même niveau que l'année précédente. Cependant, ce gel de la DGF ne tient pas compte de l'inflation. Cela correspond donc en euros constants, à une diminution des ressources des collectivités locales. A cela se rajoute l'augmentation de la population, qui va donc se traduire, par l'effet de la péréquation, par une baisse pour certaines communes.

Seules les dotations de péréquation des communes a été majorée de 180 M€ (90 M€ pour la DSU et 90 M€ pour la DSR) et de 10 M€ pour les départements.

La loi de finances pour 2020 prévoit la suppression totale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales mise en œuvre progressivement entre 2020 et 2023 : 80 % des foyers fiscaux ne paieront plus la taxe d'habitation en 2020 ; pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Entre 2021 et 2023, le produit de la TH sur la résidence principale acquitté par les 20 % de foyers restants sera "nationalisé" et affecté au budget de l'État. La disparition de la TH sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes avec l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur pour neutraliser les écarts de compensation.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants sont maintenues respectivement sous le nom de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale" (THRS) et de taxe sur les locaux vacants (TLV) ;

Par ailleurs, l'année de référence pour les taux de TH des communes pris en compte sera 2017 et 2019 pour les départements. Aussi, les communes ayant augmenté leur taux de TH entre 2017 et 2019, devront reverser le surplus à l'Etat. Ce qui est le cas pour Frontignan, et va représenter 400 000 €.

Enfin, les taux d'imposition de TH sont gelés au niveau de ceux appliqués en 2019, de même que les taux de taxes spéciales d'équipement (TSE) et de taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) additionnels à la TH.

Après le transfert de la taxe professionnelle aux Communauté d'agglomération à partir de 1999, la suppression de la Taxe d'Habitation amplifie la perte de marge de manœuvre fiscale et donc l'autonomie financière des collectivités territoriales.

Il y a donc nécessité d'engager une démarche globale de révision de la fiscalité locale.

Ce début de réforme de la fiscalité locale doit également s'accompagner d'un travail de révision des valeurs locatives des locaux qui datent de 1970. Un premier pas a été franchi le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux.

La loi de finances pour 2020 a renvoyé la révision des valeurs locatives à 2026. Les valeurs locatives utilisées pour la taxe d'habitation et la taxe foncière vont donc continuer de se baser sur des valeurs de 1970 actualisées en 1980.

Or, l'enjeu réside dans la réforme du système fiscal français devant permettre de mettre en place une fiscalité écologique et durable, c'est-à-dire à portée également sociale et sociétale, territorialisée et de nouveau équilibrée entre les ménages et les entreprises.

### **3) Un budget particulier pour une année de transition :**

Ce budget est voté par le nouveau conseil municipal issu des élections du 28 juin 2020. Cependant, compte tenu qu'il est adopté fin juillet, il a été élaboré et en très grande partie déjà engagé par l'ancienne équipe.

Par ailleurs, la pandémie du COVID-19 et ses deux mois de confinement ont eu un fort impact et décalé non seulement l'adoption de ce budget mais également la réalisation des projets.

D'ici la fin de l'année, la nouvelle équipe, procèdera à des réajustements entre certaines lignes budgétaires, mais ne pourra pas modifier profondément ce budget.

Même si des élus étaient présents dans l'ancienne équipe municipale, le maire a changé et le projet politique de la nouvelle équipe a été modifié.

C'est à compter de 2021, que le budget traduira la volonté et le projet de la nouvelle équipe.

### **4) Le contexte financier du budget communal en 2020 : les résultats provisoires de l'exercice 2019 :**

Le contexte économique général ainsi que les grandes orientations de la politique municipale ayant été exposés, il convient d'examiner les résultats de l'année 2019 avant de débattre des orientations budgétaires 2020 :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2019</b>	<b>RESULTATS 2019</b>
DEPENSES	36 379 089,53	32 638 658,44
RECETTES	36 379 089,53	38 507 151,86
<b>RESULTAT CUMULE PREVISIONNEL AVEC REPRISE RESULTAT ANTERIEUR (excédent)</b>		<b>5 868 493.42</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2019 (avec reports)</b>	<b>RESULTAT 2019</b>
DEPENSES	18 071 425,95	13 102 710,13
RECETTES	18 071 425,95	12 123 735,42
<b>RESULTAT PREVISIONNEL CUMULE (déficit)</b>		<b>- 978 974,71</b>

Les dépenses engagées non mandatées sont reportées sur l'exercice 2020 et s'élèvent à 3.189.201,11 €

Le déficit d'investissement global est estimé à 4 168 175,82 €. Il sera couvert par l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de fonctionnement.

Les résultats 2019 étant ainsi rapprochés, il convient d'examiner les perspectives budgétaires pour l'année 2020.

Il est cependant à noter que les effets de la COVID 19 aussi bien en recettes qu'en dépenses on fait l'objet d'une évaluation à ce jour intégrée en grande partie dans le budget prévisionnel 2020. Cependant compte tenu des incertitudes, ce budget de transition sera sans doute plus que les autres années, amené à être affiné au fil du reste de l'année par des décisions modificatives.

## **5) Les grandes orientations budgétaires 2020 :**

Les orientations retenues découlent des objectifs politiques suivants :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement
- La stabilisation des taux d'imposition et des tarifs municipaux
- La maîtrise du niveau d'endettement de la commune
- Une politique d'investissement de continuité en lien avec les attentes de la population.

### **5.1) En section de fonctionnement :**

**En matière de recettes de fonctionnement**, le budget 2020 a été construit avec des dotations de l'Etat stables, contrairement aux baisses enregistrées ces dernières années évaluées à plus de 1,6 millions d'euros pour Frontignan de 2014 à 2018.

Les recettes provenant des revenus du patrimoine et des services à la population ont été estimées avec des tarifs sans augmentation et un montant global stable sur la période. Même s'il est encore difficile de mesurer l'impact sur nos recettes de l'année compte tenu de la période et ce malgré la qualité des services à la population mis en place en plus comme le dispositif supplémentaire d'accompagnement pour cet été en partenariat avec l'Education Nationale.

Parallèlement, la taxe d'habitation disparaît en permettant à 80 % des foyers d'en être dispensés totalement en 2020 au titre de leur résidence principale. La compensation sera réalisée par l'intermédiaire de deux ressources fiscales distinctes, principalement la part de taxe foncière sur les propriétés bâties départementale qui fait courir un risque pour la commune, d'une part, sur la dynamique incertaine qui pourrait ne pas correspondre à l'évolution du territoire, notamment pour une commune du littoral, et donc de perte de recettes potentielles et, d'autre part, de perte d'autonomie sur la politique fiscale à mettre en place par rapport aux investissements potentiels à conduire. En effet, la taxe d'habitation représente à elle seule environ 50% des recettes fiscales de la Ville et un peu plus de 25 % des recettes de fonctionnement.

A noter également que la compensation de recette fiscale de taxe d'habitation par l'Etat ne sera pas réalisée à l'Euro prêt comme annoncée par le gouvernement, mais sur la base du taux de fiscalité de 2017, soit une économie d'environ 400 000 € pour l'Etat, et donc une perte d'autant en recettes pour la commune.

Il est proposé de maintenir les taux de taxe foncière sur le bâti et le non bâti comme l'année dernière et malgré les baisses de recettes liées à la crise.

La fin des emplois aidés, outre le choc social pour les personnes concernées, impacte encore négativement les recettes de fonctionnement de la Ville en 2020 avec une perte de près de 200 000€ soit 50% en moins par rapport à 2019 et une perte de plus de 700 000 € au total.

Enfin, des incertitudes importantes liées à la crise sanitaire sur les droits de mutation à titre onéreux ont conduit la Ville à projeter des recettes en diminution de 30 % par rapport à l'année dernière, soit une perte d'environ 350 000 €. La ville a fait également le choix d'accompagner les commerçants à travers par exemple la diminution au prorata du temps de la crise des concessions de plage et autres occupations du domaine public.

Compte tenu du contexte national décrit plus haut, la Ville confirme donc ses choix d'une gestion sérieuse, efficace et dynamique, en maîtrisant toujours plus ses dépenses de fonctionnement.

**En matière de dépenses de fonctionnement**, la Ville de Frontignan projette de contenir l'évolution des charges courantes de fonctionnement à 1,1% en 2020 soit le niveau de l'inflation 2019.

A noter qu'une attention particulière est portée à l'évolution de la masse salariale avec pour objectif de limiter également son évolution en dessous de 1 % par rapport au réalisé 2019 et prenant en compte l'évolution incompressible du GVT.

Les charges à caractères général devraient rester stables malgré l'impact important des achats liés à la COVID 19 (masques, produits, ...) grâce à une meilleure gestion des fluides et des matières rejoignant en cela les objectifs d'orientation vers l'économie durable et solidaire souhaitée par la Ville.

La gestion rigoureuse mise en place depuis plusieurs années permet à la Ville de conserver, dans une période difficile, un rôle moteur dans l'économie locale grâce à une offre de service à la population conforme à ses attentes, et de poursuivre une politique d'investissements importante au soutien de l'activité économique, de l'emploi et de la qualité de vie des citoyens.

Les autres charges courantes qui regroupent les subventions aux associations et participations (CCAS, contingent SDIS, OT, Caisse des écoles, SIVOM...) évolueront peu à + 1%. Les charges exceptionnelles resteront stables (annulation de titres, délégation de service public ...).

Enfin, les charges financières liés aux emprunts, feront l'objet d'une gestion dynamique, comme chaque année et l'exécution budgétaire sera rigoureuse avec un niveau d'emprunt strictement adapté aux projets d'investissements à conduire.

Ces différents montants sont synthétisés dans les tableaux ci-après :

CHAPITRE	RECETTES	Prévisions BP 2020
002	Excédents antérieurs reportés	1 700 000
013	Atténuations de charges	140 000
042	Opérations d'ordre entre sections	325 000
70	Vente de produits, prestations	1 390 000
73	Impôts et taxes	24 700 000
74	Subventions et participations	6 800 000
75	Autres produits de gestion courante	400 000
77	Produits exceptionnels	200 000
<b>TOTAL</b>		<b>35 655 000</b>
CHAPITRE	DEPENSES	Prévisions BP 2020
011	Charges à caractère général	5 700 000
012	Charges de personnel	19 050 000
014	Atténuation de produits	230 000
023	Virement à la section d'investissement	2 500 000
042	Opérations d'ordre entre sections	630 000
65	Autres charges de gestion courante	6 300 000
66	Charges financières	855 000
67	Charges exceptionnelles	300 000
68	Dotations aux provisions	90 000
<b>TOTAL</b>		<b>35 655 000</b>

## Evolution des effectifs et structure des dépenses de personnel :

	Dépenses de personnel (réalisé)	Evolution par rapport à N-1 et structure du personnel				TOTAL
		%	€	Nombre agents permanents (titulaires + contractuels)	Nombre de contrats d'insertion (apprentis, CAE, CAV)	
2014	17 834 848 €	4,9%	834 502 €	446	87	533
2015	18 487.141 €	3,6%	652 293 €	440	94	534
2016	17.992.986 €	-2.6%	-494 155 €	419	93	512
2017	18.670.933 €	3,7%	677.947 €	420	53	473
2018	18.935.988 €	1.4 %	265.055 €	435	16	451
2019	18.943.088 €	0.037%	7.100 €	460	14	474
2020	19.050.000 €*	0.56 %	106.912 €	462	10	472

\*prévisionnel

Entre 2018 et 2019 les dépenses de personnel ont été stabilisées et tendent à le rester pour 2020. La très légère augmentation (0.56%) reflète la volonté de la collectivité de limiter l'évolution des dépenses de personnel au GVT annuel (glissement vieillesse technicité) et aux hausses réglementaires décidées par l'Etat (revalorisation indiciaires, relèvement cotisations CNRACL, PPCR...), tout en maintenant un niveau de service de niveau équivalent.

Toutefois l'impact des mesures exceptionnelles prises en matière de gestion du personnel du fait de l'épidémie de covid-19 et de ses conséquences sur la mobilisation du personnel ajoute de nouvelles contraintes dans la gestion de ces dépenses. Si certaines seront réduites par rapport aux exercices précédents du fait du confinement notamment, d'autres seront augmentées eu égard à la mobilisation du personnel communal pour assurer la gestion de la crise sanitaire au niveau local.

Aussi, l'année 2020 représente un enjeu majeur dans la gestion des ressources humaines et des dépenses de personnel qui en découlent par la situation sanitaire et sociale inédite qui impose de prendre des décisions souvent contraintes dans un temps réduit.

Enfin, le suivi mensuel de l'exécution budgétaire mis en place par la Ville permet d'ajuster rapidement les dépenses à la prévision et d'apporter les mesures correctrices éventuelles.

### Avantages en nature :

Types d'aides	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019
Aides sociales *	21 082 €	27 686 €	25 129 €
Chèques déjeuner	71 250 €	67 375 €	64 950 €
Garantie maintien de salaire	26 896 €	24 240 €	22 440 €
<b>Total</b>	<b>119 228 €</b>	<b>119 301 €</b>	<b>112 479 €</b>

\* : Participation au CE / Participation abonnements transports / Allocation enfants handicapés / Séjours linguistiques

La durée de travail pour les agents de la ville à temps complet est de 1577 heures par an.



Il faut souligner que sur les 462 agents occupant un emploi permanent au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- 32 agents travaillaient à temps partiel (et 26 à 80% ou plus) dont 3 sont des hommes ;
- 36 agents occupaient un emploi à temps non complet.

## **5.2) Les grandes orientations budgétaires 2020 de la section d'investissement :**

Cette année encore, la Ville conduira un programme d'investissements dynamique et ambitieux au profit de ses habitants avec une section d'investissement qui devrait s'équilibrer, reports compris, à environ 15 300 000 €.

**En matière de recettes d'investissement**, le budget 2020 a été construit avec un autofinancement issu des bons résultats de la gestion municipale des dernières années à hauteur de 4 000 000 €.

Les subventions d'investissement seront à hauteur de 1 600 000 €, témoignant ainsi du lien privilégié avec les collectivités partenaires du territoire (agglomération, département, état, région et autres organismes) mais également de la qualité des projets qui s'inscrivent dans les programmes de rénovation urbaine, de développement économique et de développement durable.

Les emprunts et dettes assimilés à hauteur de 5.700.000 € sont répartis de la façon suivante :

- Un ou plusieurs emprunts nouveaux d'un montant total de 2.700.000 €
- Une ouverture de crédit de 3.000.000 € correspondant aux mouvements possibles sur les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (emprunt « revolving »)

La ville souhaite depuis 2014 stabiliser son encours global de la dette à un montant compris entre 26 et 28 M€ en réempruntant chaque année un montant équivalent au remboursement annuel de la dette ancienne. Elle mobilise donc une part importante d'auto-financement et optimise les subventions versées par ses partenaires.

Pour les autres dotations, ce compte est évalué à 660 000 €, et comprend le FCTVA, la taxe d'aménagement. Il devrait rester stable par rapport à 2019

Enfin, le virement de la section de fonctionnement est évalué à 2 500 000 €, il participe au bon niveau d'investissement prévu sur 2020.

**En matière de dépenses d'investissement**, report compris, le budget demeurera important témoignant des efforts de gestion entrepris par la Ville pour maintenir son niveau d'équipement.

Au niveau des emprunts l'inscription prévue est de 5 700 000 € et est répartie entre :

- La part annuelle de remboursement du capital des emprunts anciens à hauteur de 3.000.000 €
- Une ouverture de crédit de 3.000.000 € correspondant aux mouvements possibles sur les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie plus communément appelés « emprunt revolving ». Nous attirons votre attention sur le fait que cette ouverture de crédit est équilibrée avec une recette prévisionnelle de même montant.

L'emprunt prévisionnel de 2020 devrait être encaissé en fin d'exercice et n'entraînera pas de remboursement en capital sur l'année 2020.

**La ville conserve ainsi sa politique d'emprunts nouveau limité au remboursement de la dette annuel en capital.**

Les immobilisations corporelles et incorporelles resteront au niveau de 2019 permettant de poursuivre le programme d'acquisitions foncières raisonnées mais efficaces qui permet de réaliser les projets souhaités par la Ville et ses nouveaux élus.

2019 a vu la réalisation d'un programme d'investissement soutenu à hauteur d'environ 5 200 000 € :

- Avec des travaux d'amélioration de la sécurité routière et de la voirie communale dans le cadre des grands projets et du plan action voirie à hauteur d'environ 1,85 M € comprenant principalement la réalisation du BUC 6 dit Célestin Arnaud (1 310 000€), la réfection au niveau du Mas de Chave Rue des Coquelicot pour 180 000€, le parking d'Ingrid pour 130 000 € et des divers travaux de voirie pour un montant d'environ 230 000€.

- Des travaux d'aménagement et d'équipements des espaces publics à hauteur de 1,55 M €, comprenant notamment l'aménagement du cinéma actuel (200 000€), l'agrandissement de la crèche de Frontignan et l'amélioration des circuits de liaison froide (350 000€), la mise en place de caméras de vidéosurveillance (220 000€), la réalisation de la maison des loisirs créatifs (700 000€)

- Des opérations courantes d'achat de matériel, matériel roulant et mobilier pour 1,8 M€ dont l'entretien des bâtiments communaux à hauteur de 500 000 €, le remplacement de matériel roulant à hauteur de 90 000 €, le renouvellement du mobilier et du matériel à hauteur de 400 000 €, divers travaux d'aménagement, d'entretien et de mise en accessibilité des bâtiments communaux, pour un montant de 810 000 €.

Pour 2020, les opérations d'investissement seront inscrites reports compris à 7 300 000 €.

La synthèse de ces dépenses prévisionnelles d'investissement 2020 sera reprise dans les tableaux ci-après :

CHAPITRES	RECETTES	Prévisions BP 2020
024	Produits de cession d'immobilisations	4 000
13	Subventions d'investissement	1 600 000
16	Emprunts et dettes assimilés (report compris)	5 700 000
10	Dotations, fonds et réserves	4 900 00
45	Opérations pour compte de tiers	20 000
021	Virement de la section de fonctionnement	2 500 000
040	Opérations d'ordre entre sections	630 000
<b>TOTAL</b>		<b>15 300 000</b>

CHAPITRES	DEPENSES	Prévisions BP 2020
001	Résultat d'investissement reporté (déficit)	1 005 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	325 000
45	Opérations pour compte de tiers	20 000
16	Emprunts et dettes assimilées	5 700 000
20	Immobilisations incorporelles	50 000
21	Immobilisations corporelles	900 000
901 à 993	Opérations d'investissement	7 300 000
<b>TOTAL</b>		<b>15 300 000</b>

Afin d'ajuster au mieux les calendriers de réalisation des travaux avec le rythme d'exécution budgétaire, il sera proposé au conseil municipal d'actualiser les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) en cours et d'en créer une nouvelle pour l'aménagement de l'espace public entre le collège des deux pins et la cité Calmette.

En 2020, les crédits nouveaux qui seront inscrits (hors report) à hauteur de 5,6 M €, porteront sur les principales opérations d'investissement suivantes :

**A) Des travaux d'amélioration de la sécurité routière et de la voirie communale dans le cadre des grands projets et du plan action voirie à hauteur d'environ 1,7 M € comprenant notamment :**

- Le réaménagement de l'avenue du stade pour un montant total de 115 000 € ;
- Le réaménagement de la Rue Cinsault pour un montant total de 350 000 € ;
- L'aménagement de la 1<sup>e</sup> tranche du Parking de la Gare de marchandises pour 400 000 € (AP/CP) ;
- La fin de l'aménagement de l'Avenue Rhin et Danube pour 30 000 € ;
- L'aménagement de la voirie ZAC des Pielles pour une enveloppe de 310 000 € ;
- Divers travaux de voirie dans le cadre du Plan action voirie, pour un montant de 85 000 € ;
- Le début du traitement de l'espace public entre la cité et le collège des deux pins pour environ 100 000 € (AP/CP)
- Des travaux de mise en accessibilité de la voirie et en matière de déplacement modes doux, comme la réduction des voies et notamment la création d'une piste cyclable sur le tronçon Maréchal Juin, pour un montant de 310 000 €.

**B) Des travaux d'aménagement et d'équipements des espaces publics ainsi que des acquisitions foncières à hauteur de 2,1 M €, comprenant notamment :**

- Des acquisitions foncières pour un montant de 200 000 € ;
- Le lancement de l'opération « cœur de ville », projet phare de la nouvelle équipe municipale pour laquelle une enveloppe d'environ 700 000 € est prévue dès 2020 ;
- Une enveloppe de 45 000 € pour la plantation d'arbres dans le cadre du Plan action espaces verts ;
- Le début du réaménagement de l'ancien bâtiment San Remo Pesca en locaux de stockage des services techniques de la ville, pour un montant de 110 000 € sur 2020 (AP/CP) ;
- La poursuite des études liées à la création d'un PEM sur les terrains Exxon-Mobil pour un montant de 50 000 €, largement co-financées par tous les partenaires que sont l'Etat, la Région, le Département, l'agglomération et la SNCF ;
- Une enveloppe de 26 000 € allouée aux comités de quartier pour des travaux courants ;
- Divers travaux d'entretien courant de la voirie, des espaces verts, d'amélioration de l'éclairage public pour un montant de 370 000 € ;
- La fin des travaux de la maison pour tous « Désiré Archimbeau » à La Peyrade pour 50 000 € (AP/CP) ;
- La restructuration des archives et les aménagements de la Maison Mathieu à hauteur de 300 000 € ;
- La réfection d'une partie des toitures de l'école Anatole France et des Terres Blanches, pour 100 000 € ;
- La fin des travaux pour des projets en cours pour environ 150 000€ (Logement gardien Ferrari, travaux Cinémistral, crèche Frontignan, vidéo protection, maison des loisirs créatifs ...).

**C) Des opérations courantes d'entretien des bâtiments, de mise en accessibilité, d'achat de matériel, matériel roulant et de mobilier pour 1,8 M € :**

- Entretien des bâtiments communaux à hauteur de 540 000 € ;
- Remplacement de matériel roulant à hauteur de 160 000 € ;
- Renouvellement du mobilier et du matériel à hauteur de 300 000 € ;
- Divers travaux d'aménagement, d'entretien et de mise en accessibilité des bâtiments communaux, pour un montant de 800 000 €.

**5.3) Structure et gestion de la dette :**

Sont décrits ci-après la position synthétique de l'encours de dette du budget principal de la ville au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et les perspectives pour l'exercice 2020.

- Répartition de l'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

La dette du budget principal ressort à **28.820.725 €** au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour un taux actuariel de **1,56 %** et une durée de vie résiduelle moyenne de **11 ans et 9 mois**.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'encours dette s'élevait à **26.498.072 €** pour un taux actuariel de **1,89%** et une durée vie résiduelle moyenne de **14 ans et 2 mois**.

Globalement, la situation de la commune s'est améliorée avec taux actuariel en nette baisse et une durée de vie inférieure.

Le contrat signé en 2018 auprès de la Caisse d'Epargne est à ce jour en phase de mobilisation jusqu'en juillet 2020. La Ville a mobilisé cet encours sur Euribor 1 mois (index en phase de mobilisation). A compter du 30 juin 2020, le contrat sera indexé sur taux fixe (taux de swap CMS/ 6 mois + 0,77%) ou Euribor 3 mois + 0,77% sur une durée de 20 ans. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la durée de vie résiduelle affichée correspond à celle de la phase de mobilisation, soit 6 mois. Après retraitement, la durée de vie serait de 12 ans et 7 mois.

Sur l'exercice 2019, la commune a souscrit un contrat auprès de la Société Générale pour 3,3M€ sur taux fixe (0,70%) avec une phase de mobilisation allant jusqu'au 29 mai 2020.

La commune a également remboursé quatre prêts auprès de la CDC pour les refinancés à la Caisse d'Epargne sur taux fixe (0,59 et 0.20%) et pour un montant total de 2.499.999 € dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

Banque	Montant	Date de signature	Date de conso. obligatoire	Durée	Taux payé en phase de mobilisation
Société Générale	3 300 000 €	08/08/2019	29/05/2020	20 ans	E3M + 0,50%
Caisse d'Epargne	1 978 019 €	19/11/2019	04/11/2019	16 ans	TF 0,59%
Caisse d'Epargne	521 980 €	19/11/2019	19/11/2019	4 ans	TF 0,20%
Crédit Coopératif	2 700 000 € Dont 2,2 M€ sur taux fixe et 0,5 m sur taux variable	En cours	Mai 2021	20 ans	TF 0,90% E3M + 0,45%

Le refinancement des contrats Caisse des Dépôts et Consignations auprès de la Caisse d'Epargne permet de réduire la charge financière de plus de 91.000 € sur la durée de vie résiduelle des différents contrats après déduction des pénalités.

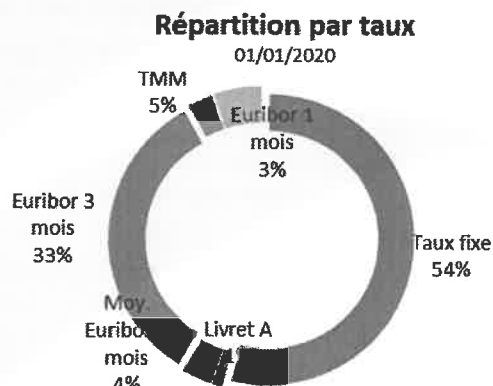
Afin de limiter l'impact sur les conditions de financement lié à la crise sanitaire du COVID-19, la ville a avancé la consultation bancaire au mois d'avril pour un montant un montant de 2.700.000 €. Le contrat est en cours de signature.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'encours de la commune par type de taux au 1er janvier 2020 :

	Encours au 01/01/2020	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
<b>Taux fixes</b>	<b>15 564 587</b>	<b>54,0%</b>	<b>2,32%</b>	<b>13 ans et 1 mois</b>	<b>21</b>	<b>1A</b>
Taux fixes	15 564 587	54,0%	2,32%	13 ans et 1 mois	21	1A
<b>Livret A</b>	<b>327 093</b>	<b>1,1%</b>	<b>1,96%</b>	<b>1 an et 5 mois</b>	<b>3</b>	<b>1A</b>
<b>Taux monétaires</b>	<b>12 929 045</b>	<b>44,9%</b>	<b>0,66%</b>	<b>10 ans et 4 mois</b>	<b>20</b>	<b>1A</b>
Euribor 3 mois	9 625 007	33,4%	0,66%	11 ans et 11 mois	7	1A
Euribor 1 mois	800 000	2,8%	0,52%	6 mois	1	1A
Moy. Euribor 3 mois	983 040	3,4%	1,44%	14 ans et 8 mois	1	1A
TMM / Eonia	1 520 998	5,3%	0,19%	2 ans et 10 mois	11	1A
<b>Total</b>	<b>28 820 724</b>	<b>100,0%</b>	<b>1,57%</b>	<b>11 ans et 9 mois</b>	<b>44</b>	<b>1A</b>

Le portefeuille de la commune est bien sécurisé avec 54% de taux fixe.

L'encours sur Livret A (taux réglementés) représente 1,1% de la dette du fait du remboursement d'emprunts CDC indexés sur cet index. Le taux du Livret A est à 0,50%



Le reste de l'encours (44,9%) est indexé sur taux monétaires dont 33% sur Euribor 3 mois, 3,4% sur la Moyenne de l'Euribor 3 mois, 5,3% sur de l'Eonia/TMM et 2,8% sur Euribor 1 mois. Cette composante permet à la commune de profiter des taux courts historiquement bas avec un taux actuariel de 0,66% et un faible risque de progression sur le futur exercice.

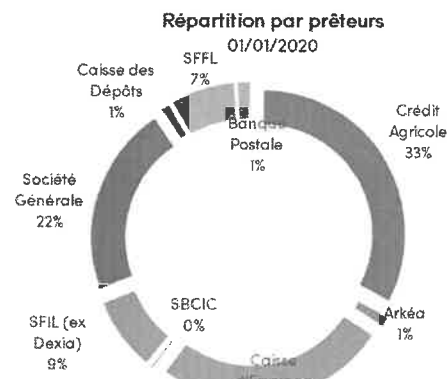
## Répartition de l'encours par prêteurs au 1<sup>er</sup> janvier 2020

La répartition par prêteur permet d'observer si la commune subit un risque de contrepartie. Ce dernier peut être considéré comme atteint si un des partenaires représente un poids trop important dans le portefeuille de dette.

L'encours de dette est réparti autour de neufs financeurs. La commune ne présente pas de risque de contrepartie

Lors de ses consultations bancaires, la commune consulte l'intégralité des prêteurs afin de limiter son risque de contrepartie et de profiter de la concurrence entre les différents prêteurs lui permettant d'obtenir les conditions financières les mieux positionnées.

Avec l'amélioration des ratios de la ville ces dernières années, la qualité des réponses et la diversité des prêteurs se sont accrus.



Accusé de réception en préfecture  
034-213401086-20200729-DELIB-2020-208-DE  
Date de télétransmission : 04/08/2020  
Date de réception préfecture : 04/08/2020

Quasiment tous les prêteurs de la place ont répondu à l'appel d'offre de 2019 et 2020. Ainsi des établissements réputés très sélectifs, comme la Banque Postale, Arkéa (Crédit mutuel) et le crédit coopératif viennent maintenant se rajouter au tour de table et aux partenaires historiques. Ceci permet non seulement de limiter le nombre de contrepartie (en augmentant le nombre de partenaires susceptibles de répondre aux appels d'offres) mais également d'améliorer les conditions de crédits par une mise en concurrence importante compte tenu de la qualité reconnue de signature de la ville.

## Perspectives sur l'exercice 2020

A la date de rédaction du ROB, le marché n'anticipe pas de forte hausse de taux courts. Ainsi, les taux variables devraient rester encore en territoire négatif ou proches de zéro (actuellement -0,31% pour l'Euribor 3 mois).

Par ailleurs, les taux longs ont fortement baissé depuis le début de l'année. La Ville devrait emprunter à des niveaux inférieurs que le niveau moyen actuel de la dette à taux fixe.

Cela implique que le projet de budget est construit avec une prise de risque très faible voire nulle pour l'exercice à venir.

La commune devrait également profiter de la tendance baissière des marges sur les futures consultations.

Le projet de budget intègre un programme d'investissement qui devrait s'équilibrer avec de nouveaux concours bancaires pour un montant total de 2,7 M €.

L'emprunt sera réalisé sur une durée de 20 ans, en amortissement trimestriel et linéaire, avec une mobilisation des fonds au 30 décembre 2020. Il se répartira comme suit :

- 2.200.000 € sur taux fixe à 0,90% sur 20 ans.,
- 500.000 € sur Euribor 3 mois + 0,45% sur 20 ans

Sur ces bases, l'encours de dette du budget principal projeté au 31 décembre 2020 aurait les caractéristiques suivantes :

- Encours prévisionnel : 28.947.859 €
- Taux moyen : 1,54%
- Durée de vie résiduelle moyenne : 14 ans et 10 mois
- Répartition de la dette à taux fixe : 69%
- Répartition de la dette à taux variable : 30%
- Répartition de la dette à taux réglementé : 1%

En résumé, afin de faire face aux baisses continues de dotations de l'Etat depuis 6 ans, les finances de la ville ont été gérées avec la plus grande rigueur. De nombreuses actions ont été engagées (renégociation des contrats, optimisation des dépenses, maîtrise de la masse salariale...) afin de maintenir les charges de fonctionnement à un niveau raisonnable, tout en proposant toujours une bonne qualité de services à la population, et en poursuivant les travaux conformément au programme établi.

Les nombreux investissements de ces dernières années ont été réalisés sans mettre en péril les finances de la collectivité. La bonne gestion financière a permis à la Ville de dégager chaque année de l'épargne et le niveau d'emprunt annuel correspondant à celui du capital remboursé chaque année, Ainsi, notre ville ne s'est pas endettée.

Ce rapport d'orientation budgétaire ainsi que le Budget prévisionnel 2020 qui suivra sont, cette année plus que d'habitude, soumis à des interrogations compte tenu de la crise sanitaire toujours en cours que nous vivons et de ses impacts possibles. La prospective financière dans ce contexte même si elle est largement appuyée d'hypothèses locales, régionales, nationales, sur nos données réelles et sur notre analyse, nous incite à une grande prudence et quelques interrogations.

La commune à travers son budget souhaite répondre présent aux besoins des habitants et du territoire tout en réussissant le difficile équilibre en période de diminution des recettes. Ce débat d'orientation budgétaire et le budget 2020 de transition qui sera voté cette année en suivant restent néanmoins volontaire, ambitieux, dans la continuité et avec les prémices d'une ambition de construire le Frontignan La Peyrade de demain.

Telles sont les données du rapport d'orientations budgétaires 2020 mises au débat par M. le maire.

A l'issue de celui-ci, il sera donc proposé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence de ce rapport.

M. le maire ouvre le débat.

M. Prato affirme qu'il est moins optimiste que Michel Arrouy et confirme que pendant ce mandat il y aura de grosses difficultés budgétaires pour les collectivités et qu'il va falloir être très prudent. Les problèmes budgétaires liés la crise du COVID devraient perdurer au moins jusqu'en 2023.

Il souligne qu'à l'avenir il conviendra d'adopter le budget plus tôt. Il précise que la DGFIP réalise des analyses prospectives tout à fait pertinentes.

M. Le Maire souligne qu'il y a une volonté de voter le budget plus tôt ce qui sera fait de manière graduelle. Il souligne que ce budget 2020 a été fait en grande partie par l'ancienne équipe municipale et que le vrai budget de cette équipe sera celui de 2021. Il rajoute que la Ville a besoin d'entendre un discours positif et réaliste.

En l'absence d'autre intervention, M le maire rappelle les modalités de conclusion de ce débat, qui appellent un vote constatant la tenue du débat d'orientation budgétaire en proposant au conseil de prendre acte de la tenue du débat sur la base du rapport.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
LE RAPPORTEUR ENTENDU,**

- **PREND** acte de la tenue du débat sur la base du rapport exposé.

Abstention : 0.  
Contre : 0.  
Pour : unanimité.

Affiché le 04/08/2020

Retiré le

MARQUE DE FRONTIGNAN

Pour extrait conforme, Frontignan  
Les jour, mois et an que dessus

Michel Arrouy  
Maire



Accusé de réception en préfecture  
034-213401086-20200729-DELIB-2020-208-  
DE  
Date de télétransmission : 04/08/2020  
Date de réception préfecture : 04/08/2020